

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 juin 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 juillet 1982, du projet de loi C-85, tendant à constituer la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (p. 19829).

M. G. M. Gurbine (Bruce-Grey): Monsieur le Président, il me semble que c'était hier, mais c'est bien le jeudi 29 juillet 1982 que j'ai dû interrompre mon intervention sur la société Canagrex. Peu de choses ont changé depuis. Au cours des dix mois suivants, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est intervenu une première fois à la Chambre pour proposer la motion de clôture concernant Canagrex, et une deuxième fois pour proposer une autre motion de clôture relative au projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Pas grand-chose n'a changé et nous voici obligés de mettre fin au débat sur une mesure qui ne rallie pas l'accord général, mais qui suscite plutôt de vives préoccupations. Durant cet intervalle d'une dizaine de mois, environ 10,000 agriculteurs et commerçants canadiens ont déclaré faillite.

Ce petit projet de loi, au dire du ministre, aurait pour effet de constituer une société de la Couronne chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles du Canada. Si l'agriculture va mal au Canada, ce n'est pas parce que nous manquons de débouchés à l'étranger, mais bien parce que les producteurs sont incapables de demander, pour leurs produits, des prix qui compenseraient adéquatement les taux d'intérêt élevés et la cherté de l'énergie auxquels les accule la politique du gouvernement libéral. Ce qui nous empêche, essentiellement, d'accroître nos exportations agricoles, ce sont les obstacles tarifaires et autres que dressent les pays étrangers, ou encore la pauvreté qui sévit dans les pays qui auraient besoin de nos produits alimentaires, mais qui n'ont pas d'argent pour les payer.

Tous ceux qui s'adonnent à l'agriculture au Canada, partisans ou adversaires du projet de loi sur la société Canagrex, ont été déçus et sidérés de constater que le gouvernement les néglige et que le ministre de l'Agriculture est incapable de venir à bout des problèmes du secteur agricole. Le ministre n'a pas réussi, notamment, à influencer le ministre des Finances (M. Lalonde) afin qu'il prévienne dans son dernier budget des mesures efficaces de financement à long terme. Il n'a pas manqué d'appuyer toutes les mesures du gouvernement libéral qui

ont eu pour effet de doubler le prix du carburant et d'augmenter sensiblement le prix des engrais dont nos agriculteurs ont besoin. Le ministre a refusé d'appuyer un programme de stabilisation des prix pour les éleveurs de porcs et de bovins de boucherie et il n'a pas réussi à garantir aux agriculteurs qui doivent occuper un deuxième emploi pour se tirer d'affaire un régime d'imposition des gains en capital qui soit juste. Son échec serait moins grave s'il n'avait pas fait miroiter toutes ces possibilités.

Canagrex a des défenseurs et des détracteurs. Parmi les premiers, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a déclaré ce qui suit:

D'après ce qui s'est dit jusqu'ici, bon nombre des adversaires de Canagrex nous semblent avoir décrit la société de la Couronne en des termes les plus pessimistes, la qualifiant de menace à la libre entreprise. Nous y voyons plutôt un bienfait pour la libre entreprise, surtout pour les petits producteurs agricoles et alimentaires. Nous autres, agriculteurs canadiens, avons besoin de l'aide et de la compétence qu'un organisme de cette nature peut nous offrir, afin de mieux soutenir la concurrence sur le marché international.

Le *Toronto Star* a publié un éditorial favorable à Canagrex où l'on disait notamment:

D'autre part, des exportations accrues pourraient permettre aux agriculteurs de produire davantage et d'obtenir le revenu dont ils ont besoin sans avoir à imposer des hausses de prix aux consommateurs. De fait, si le gouvernement fédéral s'y prend bien, Canagrex pourrait lui permettre de ne plus avoir recours aux offices de commercialisation de produits alimentaires qui sont maintenant chargés de réglementer la production et les prix des aliments et qui, comme on a pu le constater, entraînent des hausses considérables des prix à la consommation.

Canagrex a cependant eu des détracteurs, monsieur le Président, notamment le Conseil consultatif canadien du développement du marché agricole, s'oppose à la nouvelle société pour les raisons suivantes:

A) La mesure habilitante devrait être retirée parce que le document de travail n'a pas établi la nécessité de Canagrex.

B) Canagrex n'aura pas suffisamment d'employés possédant l'expérience et la compétence voulues.

C) Le budget prévu pour Canagrex serait mieux utilisé s'il venait grossir les budgets du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Société pour l'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne.

D) Le comité consultatif en matière de politique qu'on veut établir dans le cadre de Canagrex pourrait être fort utile pour conseiller le ministère de l'Industrie et du Commerce sur sa politique et ses programmes et obtenir l'avis du secteur privé.

● (1110)

E) Il serait beaucoup plus avantageux qu'Agriculture Canada utilise les ressources destinées à la commercialisation des exportations agricoles pour aider le ministère de l'Industrie et du Commerce, ce qui se rapprocherait davantage du principe de rationalisation préconisé dans le document de travail.

Et finalement:

Agriculture Canada peut et doit s'occuper des importations de rechange, sans être obligé d'avoir recours à Canagrex.

Le *Globe and Mail* a aussi publié un éditorial qui s'oppose à la mesure présentée par le ministre en vue d'établir Canagrex. En voici un passage:

D'après les adversaires du projet de loi, celui-ci permettrait au gouvernement d'intervenir sans raison dans les domaines de l'agriculture et de l'exportation. Au